



AKTION ZAHNFREUNDLICH

Formulaire d'inscription pour les membres de l'industrie V03.03.21



En vous enregistrant, vous devenez utilisateur de la marque de garantie du "petit bonhomme". Vous bénéficiez ainsi d'une grande crédibilité, de la confiance des consommateurs et d'un capital sympathie élevé. Plus de 90% de la population suisse sait que les produits portant le label "Zahnmännchen" peuvent être consommés ou utilisés sans crainte en ce qui concerne le respect des dents.

Vous trouverez les bases de l'utilisation dans le règlement de la marque, qui peut toujours être consulté sur notre site web dans sa version déterminante (<https://zahnfreundlich.ch/zahnfreundlich/infos-fuer-sie/garantiemarke-markenreglement/>). Veuillez lire attentivement le règlement de la marque. Vous ne pourrez bénéficier d'une réputation irréprochable de la marque de garantie que si tout le monde s'y conforme strictement.

En déposant et en utilisant la marque de garantie, vous vous soumettez aux dispositions du règlement de la marque.



AKTION ZAHNFREUNDLICH

*Entreprise	
*Adresse	
*Contact	
*Rue	
*Pays / Code postal / Ville	
*Site web de l'entreprise	
*Téléphone	
*Adresse e-mail	
Numéro attribué (attribué par Aktionzahnfreundlich)	

Produits

Ces produits ont déjà fait l'objet d'une évaluation de leur 'compatibilité dentaire' et leur prescription n'a pas changé depuis cette évaluation.

Marque	Produits respectueux des dents
	-
	-
	-
	-
	-
	-



AKTION ZAHNFREUNDLICH

Logo (pour les nouveaux utilisateurs de la marque de garantie)

Le logo de l'entreprise ou du produit est mis en ligne sur www.zahnfreundlich.ch.

➤ Merci d'envoyer le logo de l'entreprise avec le formulaire.

Adhésion de l'industrie à l'action Sympadent

L'action Sympadent Suisse est une association d'utilité publique qui s'engage pour la santé bucco-dentaire de la population suisse. L'association garantit, avec le "bonhomme dents", que celui-ci n'est utilisé que pour distinguer des produits dont il est prouvé qu'ils sont bons pour les dents.

En tant que membre de l'industrie, vous soutenez davantage l'objectif commun d'informer la population suisse sur les liens entre l'alimentation, l'hygiène buccale et la prévention des caries.

Nous serions heureux de vous accueillir en tant que membre de l'industrie dans le cadre de l'action Sympadent.

Oui, nous souhaitons devenir un membre industriel de l'action Sympadent.
(Cotisation annuelle de CHF 250.-)

Sponsoring

Vous êtes intéressé par une possibilité de sponsoring lors d'événements en direct ou sur les médias sociaux ?

N'hésitez pas à nous contacter concernant le sponsoring.

Nom et coordonnées de la personne responsable



AKTION ZAHNFREUNDLICH

Placement du logo du petit bonhomme en forme de dent sur vos produits

Le site Utilisateurs de la marque de garantie, qui peuvent utiliser la marque de garantie "Zahnmännchen" sur leurs produits répondant aux critères de contrôle et dans les moyens de communication correspondants, la reproduisent idéalement sur le devant de l'emballage. Cela garantit une reconnaissance rapide par les consommateurs. L'illustration est rouge (de préférence Pantone 032). Une dent blanche avec un parapluie blanc dans un champ rouge. Si la couleur rouge ne peut pas être utilisée, le champ est noir. L'utilisateur de la marque de garantie ne peut apporter aucune modification à la marque de garantie, qu'elle soit apposée sur des étiquettes de produits ou dans des communications commerciales. L'utilisateur de la marque de garantie appose la marque (telle que ®) sur les produits auxquels les marques sont appliquées. Pour indiquer qu'il s'agit d'une marque de garantie. Vous trouverez des informations plus précises sur l'utilisation autorisée dans l'annexe que nous vous enverrons avec la confirmation de la demande/l'autorisation vérifiée.

La marque de garantie ne peut être utilisée sur des supports de communication que si elle indique sans ambiguïté uniquement les produits qui répondent aux critères de contrôle.

Le droit d'utilisation commence dès que l'enregistrement est terminé et que la contribution aux frais administratifs est payée.

Je respecterai les dispositions ci-dessus.

Vous pouvez volontiers nous envoyer la mise en page de votre produit ou de vos moyens de communication pour examen.



AKTION ZAHNFREUNDLICH

Contribution aux frais administratifs

Cotisation de base

La contribution de base s'élève à 10 CHF par produit et par année civile.

Part variable

Nombre de kilogrammes vendus par an x 0,08 CHF

Date et lieu

Cachet/signature : _____

Nous vous remercions de votre inscription. Votre dossier sera examiné et nous prendrons ensuite contact avec vous. Après approbation de l'enregistrement, vous recevrez le logo à disposition et nous vous informerons sur d'autres services, comme par exemple l'échantillonnage gratuit de produits, la présentation de nouveaux produits dans notre magazine.